

Arrêté relatif à l'emploi des matériels forestiers de reproduction éligibles aux aides de l'État

Annexe 1.2 : Liste régionalisée 2024-2026 des clones de peupliers éligibles aux aides de l'État

Cette liste est définie au niveau national et actualisée tous les deux ans.

Elle est donc valable jusqu'au 30 juin 2026.

À partir du 1^{er} juillet 2026, les clones de peupliers éligibles seront ceux listés sur la fiche conseil d'utilisation des « Peupliers cultivés », dans le tableau des clones éligibles aux aides de l'État pour la culture en futaie de juillet 2026 à juin 2028, consultable sur le site internet du ministère de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la souveraineté alimentaire :

<https://agriculture.gouv.fr/graines-et-plants-forestiers-conseils-dutilisation-des-ressources-genetiques-forestieres>

MASA/DGPE/SDFE/S-D FCB/Bureau de la Gestion durable de la forêt et du bois
établie le 26/02/2024

Période : JUILLET 2024 – JUIN 2026

CLONES DE PEUPLIER ELIGIBLES AUX AIDES DE L'ETAT POUR LA CULTURE EN FUTAIE Libre de droits = sans parenthèse, sinon Terme de la protection commerciale communautaire – Nom d'obteneur et/ou de son représentant	Sud-Est			Sud-Ouest		Nord-Ouest				Nord	Nord-Est		Remarques sanitaires**			
	Auvergne-Rhône-Alpes	PACA	Corse	Occitanie	Nouvelle-Aquitaine	Pays-de-la-Loire	Bretagne	Normandie	Centre-Val-de-Loire	Île-de-France	Hauts-de-France	Grand-Est	Bourgogne-Franche-Comté	Installation du puceron lanigère observée en laboratoire	Installation du puceron lanigère observée en peupleraie	Impact négatif du puceron lanigère sur la croissance en peupleraie
1. Peupliers euraméricains																
ALBELO (2039 – 3C2A)															Oui	
ALERAMO (2044 - CREA)															Oui	
BLANC DU POITOU															Oui	
BRENTA (2034 – CREA)																
DANO (2041 – 3C2A)																
DIVA (2044 – CREA)																
DORSKAMP***	S	S					S	S		S		S	S	Oui	Oui	Oui
GARO (2041, 3C2A)																
KOSTER (2021 – 3C2A)*																
I-45/51														Oui	Oui	
LUDO (2041 - 3C2A)																
MOLETO (2045 – CREA)																
MONCALVO (2045 – CREA)																
POLARGO (2037 – 3C2A)	S	S	S	S	S	S	S	S	S	S	S			Oui	Oui	Oui
RONA (2041 – 3C2A)															Oui	
SOLIGO (2034 -CREA)														Oui	Soigner la plantation, la reprise pouvant être délicate, et être attentif sur la taille de formation	
TARO (2034 – CREA)																
TUCANO (2044 – CREA)																
VESTEN (2032 – INBO)														Oui	Oui	
2. Peupliers interaméricains et rétrocroisement																
AFB																
RASPALJE																
3. Peupliers trichocarpa																
FRITZI-PAULEY																
TRICHOBEL																
4. Peupliers deltoides																
ALCINDE																
DELGAS*** (2043 – GIS Peuplier)																
DELLINOIS (2043 – GIS Peuplier)																
DELVIGNAC (2043 – GIS Peuplier)																
OGLIO																
5. Hybrides Trichocarpa x maximowiczii																
BAKAN (2037 - INBO)																hybrides pouvant être sensible à Sphaerulina musiva (OQ non présent en Europe)
SKADO (2037 – INBO)																
Nombre de clones utilisables	28	25	24	25	27	25	25	25	27	28	24	21	27			

S

Cultivar subventionnable dans la région
Cultivar subventionnable placé "sous surveillance", dont la culture est exposée à des risques sanitaires
OU à des performances agronomiques en-deça des attentes initiales.

Arrêté relatif à l'emploi des matériels forestiers de reproduction éligibles aux aides de l'État

Clones expérimentaux subventionnables dans le cadre strict des dérogations, selon les dispositions de l'article 2 de l'arrêté :

CLONES DE PEUPLIER ELIGIBLES AUX AIDES DE L'ETAT POUR LA CULTURE EN FUTAIE Libre de droits = sans parenthèse, sinon Terme de la protection commerciale communautaire – Nom d'obteneur et/ou de son représentant	Sud-Est			Sud-Ouest		Nord-Ouest				Nord	Nord-Est		Remarques			
	Auvergne-Rhône-Alpes	PACA	Corse	Occitanie	Nouvelle-Aquitaine	Pays-de-la-Loire	Bretagne	Normandie	Centre-Val-de-Loire	Île-de-France	Hauts-de-France	Grand-Est	Bourgogne-Franche-Comté			

Liste "annexe" (clone expérimental subventionnable dans le cadre strict des dérogations et dont l'inscription en liste principale sera étudiée dans 2 ans) :

ORCANE (GIS Peuplier)																
GALICANE (GIS Peuplier)																à éviter en station « séchante »
CHARCANE (GIS Peuplier)																
MARKE (INBO)																Soligner la première taille de formation
DENDER (INBO)																Soligner la première taille de formation
SPRINT (3C2A)																
TURBO (3C2A)																
NIKOS (3C2A)																
AGORA (3C2A)																

* désormais libre de droits

** consulter la fiche conseil d'utilisation sur les peupliers cultivés concernant les sensibilités aux pathogènes et exigences stationnelles et comportements, détaillés pour chaque cultivar disponible en ligne sur <https://agriculture.gouv.fr/graines-et-plants-forestiers-conseils-dutilisation-des-provenances-et-varietes-forestieres>

*** retrait possible du clone de la future liste 2026 → 2028